

Renseignements généraux

Les propriétaires ou gérants d'établissements détenant un permis pour servir ou vendre de l'alcool (restaurants, bars, centres communautaires, commerces de vente d'alcool) peuvent vouloir participer à votre campagne locale sur l'alcool et la grossesse. Certains sont peut-être déjà sensibilisés à ce problème et désirent, en tant que membres bienveillants de leur collectivité, s'engager.

Points à se rappeler

Quelle sera la durée de leur engagement?

Les propriétaires d'établissements détenant un permis d'alcool seront plus réceptifs si vous leur suggérez une période (courte de préférence) de participation, comme par exemple le long week-end du mois de mai ou la fête des Mères. S'ils organisent eux-mêmes une activité, ils pourront davantage en constater les avantages et pourraient décider de prolonger l'expérience.

Que seront-ils prêts à faire?

Le degré d'intérêt pour votre cause variera d'un établissement à un autre. Certains voudront peut-être tout simplement installer des affiches ou des autocollants électrostatiques. D'autres, plus sensibilisés au problème de consommation d'alcool durant la grossesse, pourraient envisager une collaboration plus diversifiée ou vous suggérer des approches innovatrices. Préparez une liste d'options, des plus simples aux plus élaborées (consultez la liste d'activités réalisables ci-dessous).

Combien d'entre eux participeront à la campagne?

Au départ, la campagne pourrait ne mobiliser qu'un petit nombre d'établissements. Au fur et à mesure que les participants seront reconnus dans les médias, d'autres propriétaires d'établissements manifesteront sans doute leur intérêt. D'autres ne voudront pas s'engager. Remerciez-les poliment pour leur temps et dites-leur qu'ils pourront communiquer avec vous ultérieurement s'ils se ravisent.

Seront-ils prêts à dépenser de l'argent?

Les propriétaires d'établissements détenant un permis d'alcool sont des gens d'affaires avant tout. Ils se préoccupent donc à juste titre des frais associés à leur participation. Rassurez-les en leur disant qu'il y a plusieurs moyens de participer à la campagne et que, dans certains cas, il ne leur en coûtera rien.

Activités réalisables

Les établissements détenant un permis d'alcool peuvent contribuer de diverses manières :

- En posant des autocollants électrostatiques dans les toilettes ou au point d'achat;
- En installant des affiches;
- En distribuant des dépliants;
- En utilisant des affichettes-chevalets, des napperons, des serviettes de table ou des sous-verres portant un message sur l'alcool et la grossesse;
- En servant gratuitement des boissons sans alcool aux femmes enceintes;
- En faisant l'objet d'une couverture médiatique locale reconnaissant leur appui à la campagne.

Servir des boissons sans alcool aux femmes enceintes

Les propriétaires d'établissements détenant un permis d'alcool ont souvent des questions en tête lorsqu'on leur parle de ce genre de campagne. Soyez prêt à répondre à la question suivante :

Puis-je refuser de servir de l'alcool à une femme enceinte?

Les propriétaires et gérants trouvent souvent problématique de servir de l'alcool aux femmes enceintes, pour des raisons de santé et de responsabilité. Ce sujet suscite la controverse. Quoi qu'il en soit, la Commission ontarienne des droits de la personne (www.ohrc.on.ca) stipule qu'il est discriminatoire de refuser de servir de l'alcool à une femme enceinte. De plus, ce refus ne l'empêchera pas d'en consommer et ne règlera pas les problèmes qui la poussent à en boire (l'anxiété, la pauvreté, les mauvais traitements, les maladies mentales, la toxicomanie, etc.). Poser des affiches dans l'établissement ou offrir gratuitement des boissons sans alcool aux femmes enceintes sont des gestes qui ont impact positif.

Comment solliciter les établissements détenant un permis d'alcool?

1. **Dressez une liste** – Recensez les établissements de votre collectivité qui détiennent un permis pour vendre ou servir de l'alcool. Indiquez le nom des contacts, l'adresse postale, le numéro de téléphone, etc., des restaurants, bars, centres communautaires et commerces de vente d'alcool.
2. **Envoyez une lettre** – Écrivez une lettre à tous les propriétaires ou gérants d'établissements inscrits sur votre liste. Expliquez-leur en quoi consiste la campagne et suggérez-leur des moyens d'y participer. Vous trouverez un exemple de lettre dans le site Web de Meilleur départ.
3. **Donnez un coup de fil** – Téléphonnez à ces propriétaires ou gérants pour sonder leur intérêt. Attendez-vous à toutes sortes de réponses, qu'ils soient intéressés ou non à participer.
4. **Livrez le matériel** – Postez ou livrez le matériel de la campagne (affiches, dépliants, autocollants électrostatiques, etc.) avec les instructions sur la manière de s'en servir. N'oubliez pas d'inclure vos coordonnées, advenant qu'ils aient des questions ou besoin d'une plus grande quantité de matériel.

Le suivi

1. **Vérification** – Vérifiez si le matériel a bien été accueilli et si les gens ont des commentaires. Vos contacts pourraient vous faire des suggestions utiles pour vos prochaines activités.
2. **Remerciez-les** – Il est important de souligner à la collectivité les efforts (minimes ou considérables) des établissements détenant un permis d'alcool qui participent à la campagne. Voici comment :
 - **Remerciements officiels dans le journal** – Vous trouverez dans le site Web de Meilleur départ une annonce prête à photographier. Vous pourrez y ajouter les noms des établissements participants, le nom de votre organisme et vos coordonnées.
 - **Article dans le journal local** – Vous pouvez rédiger un article ou communiquer avec un journaliste pour lui faire part des moyens déployés par les établissements détenant un permis d'alcool de votre collectivité dans le cadre de la campagne. Vous pouvez joindre des photos.
 - **Entrevues à la radio** – Obtenez une entrevue à la radio pour parler de la campagne et remercier les établissements détenant un permis d'alcool qui y participent. Ceux qui ont pris des initiatives originales ou contribué beaucoup à la campagne voudront peut-être être interviewés.
 - **Lettre de remerciements** – Envoyez une lettre de remerciements personnalisée ou un certificat à tous les établissements qui auront participé à la campagne.

Pour obtenir du matériel ou des conseils pour travailler avec les établissements détenant un permis d'alcool, allez à : <http://www.meilleurdepart.org/>